



ACHETER UN PRE

Notre démarche ici n'est pas de vous donner des conseils pour trouver le meilleur cheval qui vous plaira, qui rencontrera vos besoins ou envies, au meilleur prix. Ceci est une affaire personnelle, et de moyens.

Par contre, ce que nous pouvons, et même devons vous apporter, ce sont les conseils de base quant aux impératifs essentiels faisant partie de la démarche d'achat d'un Pure Race Espagnole.

Quels sont-ils ?

'Lire' un PRE

Il faut étudier ce qu'est un PRE dans sa morphologie. Le PRE ne ressemble pas à un autre cheval. Il a des caractéristiques propres à sa race quant à sa « construction ». Prenez soin de vous documenter, ...et avoir en tête la description des parties principales du PRE.

Le prix

Il faut se fixer un budget clair, avec une marge de manœuvre légèrement supérieure afin de pouvoir s'offrir ce qui soudain apparaît comme - le - cheval que l'on cherche ou voudrait. Mais cette marge (*légèrement*) supérieure ne doit jamais être incluse dans le budget au moment de la recherche.

Attention : demandez le prix total. Assurez-vous donc qu'une TVA ne sera pas rajoutée par la suite ! Si le cheval est acheté en dehors de la Suisse, il n'y a de toute façon pas de TVA à payer au vendeur, mais seulement à la douane Suisse lors de l'importation. Et demandez toujours le prix avant de monter le cheval pour l'essayer.

Les documents

Celui qui vend un PRE doit être en possession de son **passport** original. Il doit pouvoir vous le montrer et que vous puissiez l'examiner.

Il doit être en possession de l'**original** de la « **Carta de Titularidad** ». C'est-à-dire du document qui permettra de transférer votre PRE à votre nom ! S'il est imprimé après le 01 janvier 2016, ce document porte un nouveau nom : « Carta de Propiedad ». Il est aussi essentiel que le passport puisque sans lui il vous serait impossible de transférer votre PRE à votre nom dans le Livre Généalogique du PRE (**LG**) ! Vous devez pouvoir voir ce document. Il doit être signé à l'arrière, en bas à gauche, par le titulaire du PRE enregistré dans le **LG**. Donc, si vous avez affaire à un intermédiaire, ce n'est pas sa signature, mais bien la signature de la personne indiquée au recto du document, ou de la personne titulaire de la Ganaderia indiquée au recto, qui doit y figurer ! Ce document peut éventuellement ne pas être signé au moment où vous découvrez le cheval. Mais si vous décidez de l'acheter, avant de payer vous devez exiger qu'il soit signé par la bonne personne. S'il ne l'est pas, ou si vous avez un doute, prenez contact avec le Délégué du Livre Généalogique du PRE en Suisse, Alain Mahieu : 079 888 20 21 ou LG-PRE@PRE-AECE.CH

Il vérifiera dans le **LG** quelques paramètres concernant ce cheval.

Si vous achetez un cheval en dehors de la Suisse, celle-ci ne faisant pas partie de l'Union Européenne, la TVA de l'UE n'est pas due. Sur la facture, il doit être indiqué : « *Facture émise sans TVA selon la loi n°, (dépend du pays), exportation définitive en dehors de l'Union Européenne* ». La TVA Suisse sera payée à la douane lors de l'importation.

Les formalités

Dans le mois de l'achat, il faut établir les formalités de transfert de propriété dans le **LG du PRE** en consultant le lien du site Internet de l'AECE-SUISSE, sous « [Services du LG](http://www.pre-aece.ch) » : <http://www.pre-aece.ch>

Pour toute question, prenez contact avec le Délégué du LG du PRE en Suisse :

Alain Mahieu : 079 888 20 21 / LG-PRE@PRE-AECE.CH

D'autre part, votre PRE devra également être enregistré dans la Base de Données Centrale des Equidés en Suisse (AGATE). Pour cette formalité-ci, il faut consulter le site Internet suivant :

<https://www.agate.ch/portal/web/agate/equiden>

Ces deux formalités sont obligatoires pour toute l'Europe !